

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <b><u>2017.03.01</u></b>	<b>ANNEE 2017</b> <i>Objet</i> : <b>Approbation du compte administratif - Année 2016</b>
Le seize mars deux mille dix sept		
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.		
<u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, DE CLAVIERE Eric, Lionel GENTIT, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET <i>formant la majorité des membres en exercice</i>		
<u>Excusés</u> : MM. Mélusine BALLIF donne pouvoir à Franck CALAS, Thierry CHABANON, Marie-Pierre GINTRAND donne pouvoir à Michel AUBRUN, Gérard SZYNDRALEWIEZ donne pouvoir à Didier REY, Nathalie VERNUS PROST donne pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION.		
<u>Secrétaire de séance élue</u> : Jocelyne ROLLET		
Date convocation : 11 mars 2017		
Membres en exercice : 15    Présents : 10    Votants : 9 ***		
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer		

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de, Monsieur Michel AUBRUN, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Pierre CHAMPION, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses /déficits	Recettes /excédents	Dépenses /déficits	Recettes /excédents	Dépenses /déficits	Recettes /excédents
résultats reportés	7 257.43			181 853.59	7 257.43	181 853.59
opérations exercice	520 152.48	453 478.42	401 759.97	444 612.85	921 912.45	898 091.27
<b>totaux</b>	<b>527 409.91</b>	<b>453 478.42</b>	<b>401 759.97</b>	<b>626 466.44</b>	<b>929 169.88</b>	<b>1 079 944.86</b>
<b>résultats de clôture</b>	<b>73 931.49</b>			<b>224 706.47</b>		<b>150 774.98</b>
reste à réaliser	94 692.27	33 072.00			94 692.27	33 072.00
<b>totaux cumulés</b>	<b>168 623.76</b>	<b>33 072.00</b>		<b>224 706.47</b>	<b>94 692.27</b>	<b>183 846.98</b>
<b>résultats définitifs</b>	<b>-135 551.76</b>			<b>224 706.47</b>		<b>89 154.71</b>

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Conformément à l'article L 2241-1 du code Général des Collectivités territoriales approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières annexé au compte administratif,

4° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

5° - Arrête par 9 voix les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jean-Pierre CHAMPION